

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY •
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE •
NEUILLY-SUR-MARNE • NOisy-le-GRAND • ROSNY-Sous-BOIS •
VAUJOURS • VILLEMOMBLE

ARRÊTÉ

Arrêté n°AR2019-393 – Arrêté portant délégation de fonction à Brigitte MARSIGNY, 6^{ème} Vice-présidente

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°CT2019/05/14-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

VU la délibération n°CT2019/05/14-02 et la séance du Conseil de territoire en date du 14 mai 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux Vice-présidents et autres membres du Bureau,

ARRETE

Article 1 : Brigitte MARSIGNY, 6^{ème} Vice-présidente, est déléguée pour traiter des affaires relatives à la politique de la ville (contrats de ville) et aux relations avec la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le 15 MAI 2019

Notification à l'intéressée le :

20 MAI 2019

Signature :

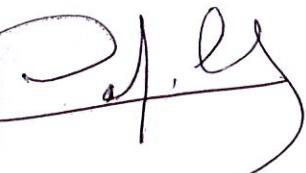


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Président,



Claude CAPILLON



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant délégation de fonction à Brigitte MARSIGNY, 6ème Vice-présidente

Date de transmission de l'acte : 15/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2019

Numéro de l'acte : AR2019-393 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20190515-AR2019-393-AI

Date de décision : 15/05/2019

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions